

Commune de WEGSCHEID

**Document d'Information Communal des Risques Majeurs
(D.I.C.R.I.M.)**

Suite à la parution du Dossier Départemental des Risques Majeurs dans le Haut-Rhin (DDRM) il s'avère que la commune de Wegscheid est concernée par les risques suivants :

1/ Risques naturels :

- **Risques sismiques** : classement zone 3, ce qui signifie une sismicité modérée.
- **Inondations** : par débordement des cours d'eau (Doller, Soultzbach, Heimbach)
- **Mouvements de terrain** : effondrements et affaissements, chutes de blocs, phénomène de retrait-gonflement d'argile

2/ Risques technologiques :

- **Transport de matières dangereuses** : par route (RD 466)
- **Barrage** : lac d'Alfeld, lac du Grand Neuweiher

En conséquence, la commune de Wegscheid a mis en place :

I - LA CELLULE DE CRISE COMMUNALE

1/ Composition

La cellule de crise est principalement composée :

- du maire
- des adjoints
- de l'agent technique.

Selon l'évolution et l'ampleur de l'événement, cette cellule peut être renforcée avec l'aide de toutes personnes extérieures appartenant au corps médical, enseignant ou autre, dont les compétences et l'expérience représentent une aide utile pour les secours.

2/ Fonctionnement

La cellule de crise se réunira dans le bâtiment mairie, équipé d'un téléphone, d'internet, d'un réfrigérateur, du chauffage et en eau potable.

3/ Missions

Les missions de chacun ont été préalablement définies pour assurer la meilleure coordination possible pour les opérations qui seront à mener :

- **information** : elle se fera toujours par la sirène et par le porte à porte afin d'indiquer le danger et les lieux de rassemblement
- **moyens opérationnels** : médecins et infirmières présents dans notre commune, ou plus, selon l'importance du sinistre
- **moyen de transport** : il sera organisé selon l'importance du sinistre
- **hébergement** : dans les locaux communaux disponibles : grande salle Maison de Pays, école et gîtes privés
- **maintien des réseaux** : la commune est en possession d'un numéro spécial de crise en mairie pour EDF/GDF
- **liste de la population** : elle sera fournie par la mairie
- **mettre en œuvre progressivement les moyens de secours en liaison avec les services départementaux concernés.**

Cette liste n'est pas exhaustive et se complétera selon l'importance et la nature du sinistre.

II - LES DIVERSES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

- La liste des établissements recevant du public.
- Les plans des différents réseaux avec les coordonnées de leurs gestionnaires (eau, électricité, télécommunication, assainissement, etc.)
- La liste des exploitants agricoles, commerçants et artisans disposant de véhicules et de matériels essentiels.
- Le plan du village matérialisant les axes routiers.
- La liste des numéros de téléphone utiles :

Mairie	03.89.82.02.57
Le maire (G. RICHARD)	03.89.82.08.56 - 06.20.92.26.49
Les adjoints (J. SCHMITT, M. BEHRA)	06.74.79.28.80 - 06.70.12.55.10
Sapeurs Pompiers	18
Gendarmerie	17
Brigade Verte	03.89.82.82.84 - 03.89.74.84.04

III - INFORMATIONS ET ACTIONS PRÉVENTIVES

L'information est faite, soit :

- par le bulletin municipal distribué gratuitement dans tous les foyers et établissements publics ;
- par voie d'affichage sur le panneau de la mairie.

IV - MESURES À PRENDRE EN CAS DE SINISTRE

Risque sismique :

- A l'intérieur : mettez-vous à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres.
- A l'extérieur : éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut abritez-vous sous un porche.
- En voiture : arrêtez-vous si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.
- Après la 1^{ère} secousse, méfiez-vous des répliques :
 - Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
 - Vérifiez l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez le bâtiment et prévenez les autorités.
 - Prenez contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

Risque inondation :

- Pendant la montée des eaux :
 - Informez-vous par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux.
 - Bouchez toutes les ouvertures basses de la maison.
 - Coupez le gaz et l'électricité.
 - Évitez de téléphoner pour laisser les lignes téléphoniques libres pour les secours.
 - Respectez les consignes données par les autorités.
 - Évitez de circuler, ne cherchez pas vos enfants à l'école.
 - Ne vous engagez pas sur une aire inondée à pied ou en voiture (les obstacles ne sont pas visibles).
 - Tenez-vous prêt à évacuer votre maison si nécessaire.
- Après la crue :
 - Aérez et nettoyez les pièces, désinfectez si nécessaire à l'eau de javel.
 - Ne rétablissez le courant que si l'installation est sèche.
 - Chauffez dès que possible.

Mouvement de terrain :

- Avant :
Informez-vous en mairie
 - des risques encourus ;
 - des consignes de sauvegarde.
- Pendant :
 - Evacuez (évacuation latérale en recherchant les points hauts).
 - N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
 - Suivez les consignes données par la radio.
 - Ne téléphonez pas.
 - Ne fumez pas.
- Après :
 - Informez les autorités de tout danger observé.
 - Évaluez les dégâts.
 - Éloignez-vous des points dangereux.

Alerte météo :

- Rangez et faites ranger le mobilier de jardin et tout autre objet qui risque d'être emporté par les vents violents.
- Évitez de vous engager sur une voie, un endroit bordé d'arbres.
- Annulez les manifestations qui risqueraient de mettre en danger la vie des participants.

Transport matières dangereuses / Risque industriel (incendie, explosion, dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux) :

- Si vous êtes témoin d'un accident :
 - donnez l'alerte (18 : Sapeurs Pompiers) en précisant le lieu exact, la nature du transport, le nombre de victimes, le numéro du produit et le code danger, ainsi que la nature du sinistre.
- Si un nuage toxique vient vers vous :
 - fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent
- Si vous entendez la sirène :
 - mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ;
 - écoutez la radio qui diffusera des messages d'information et des consignes supplémentaires.
- Il ne faut pas :
 - fumer
 - téléphoner
 - aller chercher ses enfants à l'école

IMPORTANT : Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation donné par le Préfet.

Risque barrage :

Selon les lieux

- Gagnez immédiatement les hauteurs.
- Montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés.

Tous sinistres :

- Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri et écoutez la radio (France Bleu Alsace, Radio Dreyeckland) ou regardez la télévision sur France 3 Alsace.
- Évitez de téléphoner pour laisser les lignes téléphoniques libres à la disposition des secours.

Pour mémoire :

Selon le DDRM, les communes situées dans un rayon de 10 kilomètres autour de Fessenheim, sont soumises au risque nucléaire.

En cas de survenance du risque, le Préfet ou le maire peut, selon la situation et son évolution prévisible, arrêter des décisions.

Une information diffusée serait assurée pour les populations

Par radios : **France Bleu Alsace 102.60 ou 92.2**
Radio Dreyeckland 104.60

Par la télévision : **France 3 Alsace.**

V - GLOSSAIRE

Direction Départementale des Territoires (D.D.T.)

Tél : 03.89.24.81.37

Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.)

Tél : 03.89.24.81.68

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

(D.R.E.A.L.) www.alsace.developpement-durable.gouv.fr

Tél : 03.88.13.05.00

Unité Territoriale de la DREAL à Colmar

Tél : 03.89.20.12.72

Unité Territoriale de la DREAL à Mulhouse

Tél : 03.89.33.11.99

Bureau Central Sismologique Français

Tél : 03.68.85.00.85